

# POLITIQUE D'EXÉCUTION : APPLICATION DES PRINCIPES DE MEILLEURE SÉLECTION ET DE MEILLEURE EXÉCUTION

En application de Directive européenne MIF2 qui renforce le principe de meilleure exécution et l'extension du périmètre d'instruments concernés, les principales caractéristiques de la politique d'exécution et de sélection de notre établissement sont présentées ci-après :

CA Indosuez Wealth (France) s'engage à prendre toutes les mesures suffisantes lors de l'exécution des ordres des clients pour obtenir le meilleur résultat possible au sens du Code Monétaire et Financier. Ces mesures constituent la politique d'exécution et de sélection, qui est examinée chaque année. Toute modification importante sera portée à la connaissance du Client.

## 1. PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

### 1.1 PÉRIMÈTRE CLIENT

La présente politique d'exécution s'applique à tous les Clients, non professionnels ou professionnels, de CA Indosuez Wealth (France) et de CA Indosuez Gestion.

### 1.2 PÉRIMÈTRE PRODUIT

La présente politique d'exécution s'applique à tous les instruments financiers (actions, assimilés actions, titres obligataires, dérivés) listés sur les marchés réglementés ou cotés dans les systèmes multilatéraux de négociation accessibles par l'intermédiaire de CA Indosuez Wealth (France) et de CA Indosuez Gestion et sur lesquels nous sommes susceptibles d'intervenir pour le compte des clients.

L'approche de meilleure exécution par CA Indosuez Wealth (France) est déterminée pour obtenir le meilleur résultat possible en tenant notamment compte du prix, des coûts, de la rapidité, de la probabilité de l'exécution et du règlement, de la taille, de la nature de l'ordre ou de toute autre considération relative à l'exécution de la transaction considérée.

## 2. PRINCIPES DE TRANSMISSION ET D'ACHEMINEMENT DES ORDRES

Les ordres d'achat ou de vente sur instruments financiers sont transmis par le Client présent dans les locaux de CA Indosuez Wealth (France) ou éventuellement par téléphone enregistré, ou au moyen d'une télécopie ou d'un courrier acheminé auprès du Banquier Privé ou de l'Advisor, qui sur la base des indications détaillées du Client (code valeur, quantité ou montant, type d'ordre durée de validité) saisit l'ordre et le valide dans le système d'information de la banque.

Les ordres des gérants sont transmis directement via la saisie de l'ordre dans le système d'information de la banque.

Aucun autre moyen de transmission d'ordre non sécurisé (tel que des courriels) n'est admis et ne peut donc engager la responsabilité de CA Indosuez Wealth (France).

Les cours cotés et quantités associées pouvant être indiqués par le Banquier Privé ou l'Advisor au moment de la passation d'ordres par le Client sont donnés à titre indicatif et ne peuvent servir de référence à la mesure de la meilleure exécution.

### **Ordres sur Actions et dérivés listés sur marchés organisés :**

Une fois saisis et validés, les ordres de bourse sont acheminés par CA Indosuez Wealth (France) vers le PSI (Prestataire de Service d'Investissement)-Négociateur. L'heure de réception dans le carnet du lieu d'exécution choisi par le PSI-Négociateur ainsi que l'heure précise d'exécution sont enregistrées.

Dans les conditions de liquidité qualifiée, les ordres sont acheminés de manière totalement automatique vers les lieux d'exécution retenus par le PSI-Négociateur en charge de l'exécution conformément à sa politique d'exécution.

Dans les autres cas les ordres sont pris en charge par une Table de réception et transmission des ordres (RTO) en particulier dans les cas suivants : l'intérêt du Client, filtrage des ordres d'un montant supérieur à un seuil fixé et respect des règles protectrices de l'intégrité du Marché, notamment celles requises par les autorités de contrôle.

La capacité de recours à la liquidité de blocs via des Prestataires Internalisateurs dans le but d'augmenter l'accès aux sources de liquidité et la probabilité d'exécution de l'ordre, est subordonnée à l'accord explicite du client lors de la prise d'ordre.

#### **Ordre sur ETF :**

Une fois saisis et validés, les ordres de bourse sont acheminés par CA Indosuez Wealth (France) vers le Prestataire de service d'investissement (PSI)-Négociateur. L'heure de réception dans le carnet du lieu d'exécution choisi par le PSI-Négociateur ainsi que l'heure précise d'exécution sont enregistrées.

Dans les conditions de liquidité qualifiée, les ordres sont acheminés de manière totalement automatique vers les lieux d'exécution retenus par le PSI-Négociateur en charge de l'exécution conformément à sa politique d'exécution.

Dans les autres cas de liquidité, la capacité de recours à la liquidité de blocs via des Prestataires Internalisateurs qui exécuteront les ordres sur des plateformes multilatérales de négociation permet d'augmenter l'accès aux sources de liquidité et la probabilité d'exécution de l'ordre. Ce type d'exécution est subordonnée à l'accord explicite du client lors de la prise d'ordre.

#### **Ordres sur obligations et titres de créances assimilés :**

Une fois saisis et validés, les ordres sont acheminés par CA Indosuez Wealth (France) vers sa table de négociation. L'heure de réception dans le carnet ainsi que l'heure précise d'exécution sont enregistrées.

Du fait de la liquidité spécifique du marché obligataire, les ordres, sauf instruction contraire, sont pris en charge par une table de négociation qui exécutera prioritairement les ordres sur des plateformes multilatérales de négociation ou auprès d'un internalisateur systématique.

#### **Ordres sur instruments dérivés non listés :**

Une fois enregistrés et validés, les ordres de dérivés non-listés sur un marché organisé (Forex, Métaux Précieux et Actions), sont pris en charge par le service CMS de CA Indosuez Wealth (France). L'heure de réception dans le carnet ainsi que l'heure précise d'exécution sont enregistrées.

Ces ordres sont exécutés par CA Indosuez Wealth (France) comme lieu d'exécution principal.

Le prix proposé aux clients s'appuie sur un processus d'adossement systématique des ordres à une opération sur une plate-forme multilatérale ou à une source de liquidité (Intermédiaire prestataire garantissant la meilleure exécution) afin d'obtenir le meilleur prix disponible.

#### **Spécificités des ordres saisis sur le site Internet :**

Les ordres d'achat ou de vente transmis par Internet sont directement saisis et validés par le Client sur le site Internet de CA Indosuez Wealth (France) selon la procédure en vigueur. Ces ordres sont directement transmis au Prestataire de service d'investissement (PSI)-Négociateur.

Les cours et quantités associés, qu'ils soient en temps réel ou différés, affichés sur le site Internet au moment de la passation d'ordre par le Client sont donnés à titre indicatif et ne peuvent servir de référence à la mesure de la meilleure exécution.

### **3. PRINCIPE DE MEILLEURE EXÉCUTION**

Les circuits d'exécution retenus par CA Indosuez Wealth (France) garantissent l'obtention du principe de meilleure exécution.

Les critères de Meilleure Exécution sont les suivants : le prix, le coût, la rapidité, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille et la nature de l'ordre.

D'une manière générale, CA Indosuez Wealth (France) considère que le prix et la rapidité d'exécution sont les facteurs les plus importants de l'exécution d'un ordre. Toutefois, des facteurs complémentaires liés à la liquidité des instruments au regard de la taille de l'ordre ou au règlement peuvent avoir la priorité.

L'ensemble des ordres transmis à CA Indosuez Wealth (France) bénéficie de la même exigence d'exécution indépendamment des critères de catégorisation professionnelle/non professionnelle des donneurs d'ordres.

#### **Actions et dérivés listés sur marchés organisés :**

Les prestataires de services d'investissement sélectionnés par CA Indosuez Wealth (France) sont redevables de la meilleure exécution des ordres qui leur sont confiés.

#### **ETF :**

Les ordres dont la liquidité permet une exécution dans les carnets de bourse sont transmis aux prestataires de services d'investissement sélectionnés par CA Indosuez Wealth (France) et redevables de la meilleure exécution des ordres qui leur sont confiés.

Les ordres de taille plus importante qui sont susceptibles d'une exécution en bloc sont également confiés à un prestataire de services d'investissement pour exécution sur une plateforme multilatérale permettant l'obtention de la meilleure exécution.

### **Obligations :**

L'exécution des ordres sur une plateforme multilatérale permet l'obtention des conditions de la meilleure exécution, compte tenu des spécificités d'accès à la liquidité de ce type d'instrument.

### **Produits structurés :**

Les ordres sur ces instruments financiers sont exécutés de gré à gré, la contrepartie retenue étant celle offrant la meilleure condition d'exécution. Il s'agit en général de l'émetteur du produit ou de son distributeur.

### **Ordres dérivés non listés sur un marché organisé :**

L'adossement systématique des ordres à une opération sur une plateforme multilatérale ou sur un prestataire de service d'investissement garantit les conditions de la meilleure exécution pour les ordres transmis par la clientèle de CA Indosuez Wealth (France).

## **4. SÉLECTION DES LIEUX D'EXÉCUTION**

Conformément à leur propre politique d'exécution, les PSI-Négociateurs retenus par CA Indosuez Wealth (France) sélectionnent les lieux d'exécution. Cette sélection par les PSI-Négociateurs est réalisée au terme d'une période d'analyse leur permettant d'évaluer :

- La liquidité du marché, en termes de probabilité d'exécution calculée à partir d'un historique suffisant ;
- La fiabilité et la continuité de service au niveau de la cotation et de l'exécution ;
- La sécurisation et la fiabilité de la filière de règlement/livraison.

Les lieux d'exécution de cette approche « multivenue » comprennent des marchés réglementés, des systèmes multilatéraux de négociation, des Internalisateurs Systématiques et des Internalisateurs Simples.

La liste des lieux d'exécution ainsi offerts est disponible sur simple demande.

## **5. PRISE EN COMPTE DES INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES**

Le Client a la possibilité de donner certaines instructions quant au mode d'exécution de son ordre.

L'attention du Client est attirée sur le fait qu'en cas d'instructions spécifiques et formalisées de sa part, CA Indosuez Wealth (France) risque d'être empêché dans l'application de certaines dispositions de sa politique d'exécution notamment celles relevant de la meilleure exécution.

## **6. EXÉCUTION EN DEHORS D'UN MARCHÉ RÉGLEMENTÉ OU D'UN SYSTÈME MULTILATÉRAL DE NÉGOCIATION**

CA Indosuez Wealth (France) pourront demander aux PSI-Négociateurs retenus de ne pas exécuter d'ordres, dans le respect de l'intérêt du client, en dehors d'un marché réglementé ou d'un système multilatéral de négociation.

Un accord exprès pourra être demandé dans l'hypothèse d'une Internalisation Systématique ou Simple des ordres, c'est-à-dire en dehors d'un marché réglementé ou d'un Système multilatéral de négociation.

## **7. CONSENTEMENT DU CLIENT**

L'accord donné par le Client est un accord général qui couvre l'ensemble des dispositions de la politique d'exécution et vaut donc accord pour toutes les transactions effectuées auprès de CA Indosuez Wealth (France) et de CA Indosuez Gestion.

Suite à réception de la présente politique, la passation d'ordres par le Client, ou par CA Indosuez Gestion pour le compte du Client dans le cadre de la gestion d'un mandat, vaut accord pour traiter aux conditions prévues par les clauses 1 à 6 de la présente politique d'exécution.

## **8 . POLITIQUE DE SÉLECTION DES PLATEFORMES D'EXÉCUTION**

Les plateformes d'exécution, ainsi que le cas échéant les contreparties « Internalisateurs systématiques » sont sélectionnées selon des critères propres à permettre la meilleure exécution des ordres transmis à CA Indosuez Wealth (France).

Les critères de sélection et d'évaluation des plateformes d'exécution prennent en compte notamment :

- La couverture des zones géographiques et des types d'instruments exécutés ;
- L'accès à une liquidité suffisante et régulière ;
- La stabilité et la vitesse de la plateforme ;
- La transparence des prix et de la liquidité pré-trade ;

Les critères de sélection et d'évaluation des contreparties « internalisateurs systématiques » prennent en compte notamment :

- La couverture des devises et types d'instruments exécutés par CA Indosuez Wealth (France) ;
- La qualité du système transactionnel ;
- La performance dans la vitesse d'exécution.

## 9. POLITIQUE DE MEILLEURE SÉLECTION DES PRESTATAIRES DE SERVICES D'INVESTISSEMENT NÉGOCIATEURS

### Ordres actions et assimilés :

Pour obtenir la Meilleure Exécution dans le cadre des ordres transmis à un prestataire tiers pour exécution, CA Indosuez Wealth (France) s'appuie sur une Politique de Meilleure Sélection.

Cette politique de sélection permet de constituer un dispositif de prestataires d'exécution adapté aux ordres résultant des décisions d'investissement de CA Indosuez Gestion.

La qualité d'exécution de ces prestataires, démontrée par le passé est réévaluée de manière périodique afin de s'assurer qu'ils continuent à fournir de manière permanente le service au niveau attendu, s'appréciant notamment selon les critères suivants :

- Pertinence globale de la politique d'exécution et notamment engagement des PSI-Négociateurs d'assurer la recherche du meilleur prix total, notamment par leur capacité à accéder à des lieux d'exécution variés ;
- Qualité d'acheminement des ordres sur les lieux d'exécution ;
- Fiabilité : assurance de continuité de service ;
- Capacité à régler/livrer de façon optimisée dans la filière d'origine du titre négocié ;
- Prix de la prestation et des services associés.

Ces critères ont amené CA Indosuez Wealth (France) à retenir CA Titres (groupe Crédit Agricole) pour l'acheminement automatique des ordres. Pour la prise en charge manuelle des ordres, plusieurs PSI - Négociateurs ont été sélectionnés répondant aux critères mentionnés.

Les éléments détaillés de la politique de sélection des prestataires ainsi que les rapports d'évaluation de la qualité d'exécution seront mis à disposition annuellement sur le site Internet de CA Indosuez Wealth (France). La liste des PSI-Négociateurs sélectionnés est à la disposition du Client sur simple demande.

## 10. PAIEMENT DE LA RECHERCHE EN INVESTISSEMENT

Compte tenu de leur séparation formelle sous MIF 2, les prestations d'exécution et les services de recherche en investissement font désormais l'objet de modalités de rémunérations distinctes. Ainsi, le courtage facturé rémunérera exclusivement la prestation d'exécution.

### CA Indosuez Gestion

Société anonyme au capital de 11 037 435 € - RCS Paris n° 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP-98025.

17, rue du Docteur Lancereaux - 75382 Paris cedex 08 - France.

Tél. : 01 40 75 62 62 - Fax : 01 45 63 85 20

[www.ca-indosuez.com](http://www.ca-indosuez.com)